

Appel à

CANDIDATURE

BIENNALE
DE LA PHOTO
D'UZÈS



RÈGLEMENT

Association Les Azimutés d'Uzès

BIENNALE de la PHOTOGRAPHIE d'UZÈS « Au-delà du visible »

RÈGLEMENT

L'Association Les Azimutés d'Uzès organise, du 26 juin au 3 juillet 2027, la 11^{ème} édition du festival de la photographie d'Uzès devenu festival biennal.

L'Association, de type « loi 1901 », composée uniquement de bénévoles, favorise les valeurs d'ouverture, de partage, de respect réciproque, de solidarité et de bienveillance. Son objectif est de promouvoir et valoriser les créations d'artistes photographes de tous horizons avec une attention particulière à ceux qui travaillent en Occitanie.

La Biennale de la Photographie d'Uzès ambitionne de mettre en valeur le rôle du photographe, le sens de son travail et sa place dans un monde saturé d'informations et d'images.

Le Festival 2027 aura pour thème « **Au-delà du visible** ».

Explorer l'« Au-delà du visible », c'est s'aventurer au franchissement des limites physiologiques de l'œil humain, là où l'imaginaire, la philosophie et la technologie prennent le relais.

Les oeuvres sélectionnées pourraient par exemple interroger notre perception du réel selon deux axes majeurs :

- *la dimension artistique et philosophique*
 - *Evoquer l'absence par des représentations révélant le vide, le manque ou le spirituel, rendant ainsi "présent" ce qui a disparu, ce qui est caché ou ce qui n'a pas de corps physique.*
 - *Rendre palpable l'indistinct, ce qui est à la frange du perceptible, comme par exemple dans la brume, le brouillard, la nuit ...*
 - *Révéler des phénomènes qui, par leur vitesse trop rapide ou trop lente, échappent à la perception humaine, en utilisant des procédés photographiques tels que le temps de pose court, la pose longue ou la chronophotographie.*

- *la dimension scientifique et technologique*

Explorer grâce à des outils et techniques avancées ce que nous ne pouvons voir à l'oeil nu, le monde invisible du spectre électromagnétique (infrarouges, ultra-violets, rayons X, ondes, etc.), l'infiniment petit des mondes atomique et cellulaire, les éléments du cosmos, ...

Lieux et horaires

Le Festival se déploiera dans différents lieux de la ville d'Uzès, souvent en plein air, toujours en accès libre.

Le vernissage, qui aura lieu le samedi 26 juin de 11h à 13h, sera suivi de l'ouverture des expositions de 14h à 19h.

Pour les autres jours, les horaires d'ouverture de chaque lieu d'exposition seront publiés sur le site web des Azimutés.

Conditions de participation

- Le candidat devra fournir un dossier de candidature **complet**, tel que décrit ci-dessous dans le présent règlement.
- Tous les photographes majeurs peuvent candidater, quelle que soit leur nationalité. Toutefois, ne peuvent concourir ni les membres du jury, ni les membres de l'Association Les Azimutés d'Uzès.
- Les candidatures de photographes ayant déjà exposé au Festival des Azimutés sont acceptées.
- Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou de porter atteinte à la dignité des personnes.
- Une seule série par candidat est acceptée.
- Les photos générées par intelligence artificielle ne sont pas acceptées.
- Aucun frais d'inscription n'est demandé.

Le jury

Le jury, composé de personnes du milieu artistique et culturel et de membres de l'association, se réunira courant septembre 2026 afin de sélectionner les artistes qui seront exposés.

Les critères de sélection sont basés sur la pertinence de la proposition par rapport au thème du festival, la qualité technique et artistique des œuvres, la cohérence de la démarche, l'originalité de l'expression, son sens et son esthétique.

Le caractère nouveau ou ancien de la production présentée n'est pas un critère de sélection.

Les photographies et dossiers des candidats non retenus seront effacés de notre base de données, sans qu'aucune utilisation n'en soit faite.

Les candidats seront prévenus par mail de la décision du jury concernant leur dossier. Les lauréats devront confirmer par retour de mail l'acceptation de leur sélection afin de la valider de façon définitive.

La liste des noms des photographes retenus sera annoncée au printemps 2027 sur le site internet de l'Association et sur les réseaux sociaux.

Les engagements de l'Association des Azimutés d'Uzès

- Définir le choix des photographes qui sont exposés.
- Sélectionner les lieux d'exposition et répartir les séries sur ces lieux.
- Installer et décrocher les œuvres présentées en extérieur.
- Réaliser une large promotion de l'événement : campagne d'affichage, flyers et dépliants, livret-programme, réseaux sociaux, presse, médias, vernissage, site de l'association et dossier de presse. L'utilisation des photos des photographes dans ce cadre est effectuée sans contrepartie financière.
- Aider au gardiennage des expositions tout au long du festival, pendant les heures d'ouverture au public. Toutefois, l'Association décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, détérioration de quelque nature que ce soit des œuvres présentées. Le photographe doit se prémunir de ces éventualités en souscrivant, s'il le juge nécessaire, un contrat d'assurance individuel.
- Proposer des solutions d'hébergement pour les photographes ne résidant pas sur place ou à proximité, au mieux des possibilités. En cas de projet collectif, seul un photographe pourra être hébergé.

Les frais

- Les tirages des œuvres exposées en extérieur sont pris en charge par l'Association.
- Les frais de production des œuvres exposées en intérieur ne sont pas pris en charge par l'Association.
- Les frais de transport et de restauration des photographes ne sont pas pris en charge par l'Association.
- Les frais de transport des œuvres déjà produites par l'artiste et faisant l'objet d'un prêt pour le festival, sont pris en charge par l'Association, sous réserve de validation préalable des coûts.
- Des droits d'auteur, à hauteur de 200 euros, seront versés pour chaque série exposée sitôt que les subventions permettant leur paiement auront été versées à l'Association. S'il s'agit d'un travail collectif, les droits seront partagés entre les artistes.

Nous ne pourrions être tenus pour responsables des modifications ou annulations indépendantes de notre volonté.

Les engagements des photographes sélectionnés

- S'engager à exposer les photos présentées dans le dossier de sélection, et ne pas décrocher avant la fin du festival, y compris toute oeuvre qui serait vendue lors de celui-ci.
- Fournir dans les temps les fichiers en haute définition ou les tirages en fonction des lieux d'exposition. La date limite de réception sera indiquée après validation de la candidature. En cas d'exposition en extérieur, les œuvres qui seraient fournies par le photographe doivent pouvoir supporter les conditions climatiques.

- Accrocher et décrocher les œuvres sélectionnées lorsque celles-ci sont présentées à l'intérieur.
- Être présents lors du vernissage du 26 juin 2027 et, au minimum, 2 jours au cours du festival, afin de contribuer à la dynamique de celui-ci.
- Proposer, en lien avec l'Association, un temps de rencontre privilégié avec le public sous forme libre (atelier, conférence, projection, création artistique, présentation de l'exposition...).
- Garantir à l'Association Les Azimutés d'Uzès que le photographe dispose de tous les droits et autorisations pour l'exposition, la publication et toute utilisation des photos de sa série, conformément à l'article 9 du code civil (droit à l'image) et à l'article L122-4 du CPI (droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur). L'Association Les Azimutés d'Uzès ne pourra être tenue pour responsable en cas de litige avec une personne ou une organisation qui revendiquerait des droits par rapport à l'œuvre présentée.
- Adhérer à l'Association des Azimutés d'Uzès en utilisant le lien prévu sur le site web de l'Association.

Dossier de candidature

Dépôt des dossiers : du 8 juin 2026 au 6 septembre 2026 minuit.

Merci de nous envoyer votre dossier complet - texte et images - par voie numérique (utiliser Swisstransfer), **uniquement** à l'adresse suivante : info@lesazimutesduzes.fr.

Le dossier doit **impérativement** comprendre les éléments suivants:

- La fiche de candidature fournie avec autorisation signée,
- Une série cohérente de 10 à 15 photographies,
- Fichiers au format JPEG, **3000 px** pour le côté le plus long, **2 Mo maximum**, renommés sous la forme : **Nom-Prénom-n°** (par exemple: Dupont-Jean-1),
- Une note d'intention présentant la série, nommée **Nom-Prénom-NoteIntention**,
- Une biographie, nommée **Nom-Prénom-Bio**, présentation et documents complémentaires si besoin, même format de nommage pour ces documents, **Nom-Prénom-NomduDocument**,
- Une photographie-portrait en noir et blanc, de format carré, taille minimum 3500px, résolution 300dpi, nommée **Nom-Prénom-Portrait**.

Seuls les dossiers complets envoyés au plus tard aux date et heure limites seront retenus pour être examinés par le jury.